



PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales
et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement

**ARRETE N°2014- 4210 /SG/DRCTCV du 13 août 2014
modifiant l'arrêté n°10-1779/SG/DRCTCV en date du 02 août 2010
portant renouvellement des membres
du comité de bassin de La Réunion**

**Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L 213-13-1 et R 213-50 et suivants ;
 - VU** l'arrêté du ministre de l'Environnement du 19 juillet 1995 relatif à la représentation des diverses catégories d'usagers, des personnes compétentes, de l'administration de l'Etat, au comité de bassin de La Réunion ainsi qu'à la fixation de son siège ;
 - VU** l'arrêté du ministre de l'Outre-Mer du 9 août 1995 fixant les modalités d'élection des représentants des régions et des départements et les modalités de désignation des représentants des communes aux comités de bassin créés par l'article L 213-4 du code de l'environnement ;
 - VU** l'arrêté n°10-1779 du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du comité de bassin de La Réunion ;
 - Vu** le courrier du président de l'association des maires du département de La Réunion du 10 juillet 2014 désignant les nouveaux représentants des communes au collège des collectivités locales ;
 - Vu** le courrier du président du conseil économique et social de La Réunion du 14 février 2014 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1^{er}: L'article 1^{er} de l'arrêté n°10-1779 du 02 août 2010 est modifié comme suit :

I - Collège des collectivités territoriales

Représentants des communes

Monsieur Georges EDMOND, conseiller municipal de Bras-Panon
Monsieur Nicolas ÉTHÈVE, adjoint au maire de La Petite-Île

Monsieur Bernard ROBERT, adjoint au maire de Le Port
Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, adjoint au maire de Saint-André
Monsieur Patrick FLORÈS, adjoint au maire de Saint-Paul
Monsieur Olivier RIVIÈRE, maire de Saint-Philippe
Monsieur Gérald MAILLOT, adjoint au maire de Saint-Denis

En remplacement de :

M. Edmond LAURET, adjoint au maire de Saint-Denis
M. Paul ABADIE, adjoint au maire de Saint-André
Mme Monique CATHALA, adjointe au maire de Saint-Benoît
M. Lynda HOARAU, conseillère municipale de Saint-Paul
M. Marc ERAPA, adjoint au maire de l'Entre-Deux
M. Robert COMERSAMY, adjoint au maire de Sainte-Rose
M. Bernard ANAMPARELA, conseiller municipal de Bras-Panon

III - Collège des représentants de l'Etat, de ses établissements publics concernés et des milieux socio-professionnels

Madame Gisèle TARNUS – CCEE, en remplacement de Monsieur Pierre PAUSÉ.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet, et par délégation
Le préfet
Xavier BRUNETIÈRE

